

Séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2017 présidée par M^{me} Sophie ROHFRTSCH, Maire

Etaient présents : le Maire : Sophie ROHFRTSCH ; 6 adjoints : Didier RÉGNIER, Annick POINSIGNON, Jean-Luc DEVÉMY, Martine BAUER, Laurent ADAM, Christiane HEIMBURGER et les conseillers municipaux : François BLUEM, Nicolas BORNERT, Séverine BORNERT, Céline DAUM, Nathalie GOBERT, Delphine HECKMANN, Alexandre KLEIN, Carole LAMBERT, Patrick MALTES, Eric PARAVIGNA, Nathalie TROG, Jean-Luc VEZY

Absents :

Mme Valérie FRICKER

M. Pierre JOST

M. Jérôme PROCKSCH

Mme Catherine PUNTILLO MAI a donné procuration de vote à Mme Carole LAMBERT

1. Convention de contractualisation avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin pour la réhabilitation-restructuration du bâtiment de la mairie et de l'annexe des Tilleuls

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de confier une mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) du Bas-Rhin pour la « réhabilitation-restructuration du bâtiment de la mairie et de l'annexe des Tilleuls » moyennant une contribution générale à l'activité du C.A.U.E. 67 de 5 000 € et une adhésion annuelle au C.A.U.E. d'un montant de 100 €,

AUTORISE le Maire à signer la convention de contractualisation pour la mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage avec le C.A.U.E. 67 concernant la « réhabilitation-restructuration du bâtiment de la mairie et de l'annexe des Tilleuls ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Subvention accordée à Habitation Moderne

VU la délibération du conseil municipal de Lampertheim du 13 juin 2016 demandant à l'EUROMETROPOLE de Strasbourg de préempter le bien situé 21 rue Principale qui a fait l'objet d'une DIA reçue le 2 juin 2016, afin d'y faire réaliser une opération de commerce de proximité au rez-de-chaussée, idéalement un commerce de type supérette, voir des locaux associatifs, et à l'étage des logements,

VU la lettre d'Habitation Moderne du 28 décembre 2016 :

- informant la commune de Lampertheim qu'Habitation Moderne avait fait une offre de rachat à l'EMS portant sur le bien immobilier situé 21 rue Principal, pour y développer des logements locatifs tout en conservant l'attractivité du centre-bourg via la réalisation d'une opération de commerce de proximité et la production de logements sociaux au sein de la commune ;
- et sollicitant auprès de la ville de Lampertheim une subvention en compensation du prix d'acquisition et de l'indemnité d'éviction du boucher pour un total de 160 000 €,

VU que le projet s'inscrit en compatibilité avec les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg adopté le 16 décembre 2016,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de verser une subvention de 160 000 € à HABITATION MODERNE en compensation du prix d'acquisition et de l'indemnité d'éviction du boucher sis au 21 rue Principale, pour la réalisation d'une opération de commerce de proximité et la production de logements sociaux au sein de la commune,
AUTORISE le Maire à signer une convention avec HABITATION MODERNE afin de contractualiser cette subvention ainsi que toute autre pièce relative à cette opération.
ADOpte à 19 voix POUR et 1 ABSTENTION*

3. Projets sur l'espace public :

- **Programme 2017 : Transports, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement**
- **Poursuite des études et réalisation des travaux**

Conformément à l'article 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur les projets sur l'espace public :

- Programme 2017 : Transports, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement
- Poursuite des études et réalisation des travaux

prévoyant l'opération suivante :

à LAMPERTHEIM – Réhaussement piste cyclable RD 64 (Suite Etudes et Travaux) : 18 000 € TTC

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

EMET un avis favorable sur les projets sur l'espace public :

- Programme 2017 : Transports, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement
- Poursuite des études et réalisation des travaux

prévoyant l'opération suivante :

à LAMPERTHEIM - Réhaussement piste cyclable RD 64 (Suite Etudes et Travaux) : 18 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Tarifs des salles communales

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

FIXE les tarifs des salles communales applicables à compter du 1^{er} février 2017 comme indiqué sur le tableau ci-joint (pour toute demande de location reçue après le 1^{er} février 2017).

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Demande de subvention pour l'acquisition de matériel nécessaire pour l'entretien et le desherbage de la commune

Dans le cadre du plan de gestion différenciée mis en place par la commune de Lampertheim en 2008 qui a permis d'obtenir la distinction des 3 libellules en 2013, grâce notamment aux techniques de desherbage zéro phytosanitaires utilisées par les services techniques communaux et avec la participation de notre cheval cantonnier,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE d'acquérir :

- Un chariot pour desherbeur thermique pour un montant de 635 € HT,
- Une remorque routière hippomobile à basculement hydraulique pour un montant de 2 708 € HT,
- Un véhicule utilitaire électrique de petit gabarit pour l'entretien et le desherbage des espaces publics pour un montant de 28 315 € HT

Soit un montant total de 31 658 € HT,

CHARGE le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et tout autre organisme susceptible de participer à cette acquisition

ADOpte A L'UNANIMITE